

Année académique 2025 - 2026

Département Arts, Business et Communication

# Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél: +32 (0) 69 89 05 06 Fax: +32 (0) 69 89 05 04 Mail: social.tournai@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G101 Anglais 1							
Ancien Code	SORH1B01	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	TOGR1010						
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laurie GOFFETTE (goffettel@helha.be)						
Coefficient de pondération		40					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

# 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à

- développer la connaissance de la langue anglaise pour arriver à un niveau B1.
- développer le niveau d'expression par l'acquisition d'un code de base solide , un bagage lexical et des fonctions langagières nécessaires pour travailler dans le monde des ressources humaines.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Établir une communication professionnelle
  - 1.5 S'assurer de la transmission et de la compréhension des messages
  - 1.6 S'exprimer dans deux langues étrangères

### Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH1B01A Anglais 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH1B01A Anglais 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## Dispositions complémentaires relatives à l'UE

### Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

### Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2025-2026 posté sur ConnectED.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département Arts, Business et Communication

# Bachelier en gestion des ressources humaines

**HELHa Tournai - Frinoise** Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI Tél: +32 (0) 69 89 05 06 Fax: +32 (0) 69 89 05 04 Mail: social.tournai@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anglais						
Ancien Code	23_SORH1B01A	Caractère	Obligatoire			
Nouveau Code	TOGR1011					
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h			
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Laurie GOFFETTE (goffettel@helha.be)					
Coefficient de pondération		40				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

### 2. Présentation

### Introduction

Le cours d'anglais vise à

- développer la connaissance de la langue anglaise pour arriver à un niveau B1.
- · développer le niveau d'expression par l'acquisition d'un code de base solide , un bagage lexical et des fonctions langagières nécessaires pour travailler dans le monde des ressources humaines.

Les 4 aptitudes (compréhension à la lecture et à l'audition, expression orale et écrite) sont abordées avec un accent particulier sur la compréhension à la lecture.

# Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable:

- · d'expliquer, d'interpréter et de reformuler l'(les) idée(s) principale(s) d'un support écrit ou audio en français et en anglais,
- · d'identifier, d'énumérer et définir des notions relatives aux ressources humaines.

# 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Documents écrits et audiovisuels sur des thèmes propres aux ressources humaines
- Acquisition/révision/consolidation des connaissances grammaticales de base
- Enrichissement lexical en relation avec le monde de l'entreprise et en particulier les ressources humaines.

### Démarches d'apprentissage

- · Approche interactive (recherche d'informations par les étudiants et mise en commun en classe)
- Travaux de groupes, travaux personnels, auto-apprentissage
- Jeux de rôles :exercices d'expression orale en lien avec le monde professionnel
- · Préparations à domicile exigées.

### Dispositifs d'aide à la réussite

- Documents postés sur ConnectED (exercices supplémentaires, correctifs,type de questions de l'examen écrit,...)
- En dehors des heures de cours en « présentiel », un travail personnel à domicile doit être fourni pour atteindre les

#### Sources et références

- · Presse écrite et audiovisuelle anglaise
- · Presse spécialisée anglaise (HR magazine, CIPD)
- · PLEDGER P., English for Human Resources, Express Series, Business English, Oxford University Press, 2007
- · Dictionnaire : Dictionnaire Le Robert & Collins (bilingue)et Macmillan English Dictionary
- · Grammaire recommandée : MURPHY R., English Grammar in Use, Cambridge University Press.
- · Site d'apprentissage de l'anglais de la BBC : http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Documents écrits et audiovisuels relatifs aux ressources humaines
- Notes de cours

## 4. Modalités d'évaluation

### **Principe**

#### 01

Evaluation écrite (40% des points)

#### **Q2**

Examen écrit (40 % des points) et projets (20% des points)

### **Q3**

Examen écrit (100% des points)

Pour la seconde session (Q3), les étudiants s'informeront sur les consignes lors de la consultation des copies d'examens ou sur la plateforme ConnectED.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	20		
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	40	Exe	100%

Eve = Évaluation écrite, Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

# Dispositions complémentaires

Les deux parties de l'examen (Q1 et Q2) doivent être présentées : si l'une de ces parties n'a pas été présentée, la mention PP sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE.

Si l'étudiant sous certificat médical n'a pas pu présenter l'une de ces deux parties, la mention CM sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).